



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cancers pédiatriques en milieu rural

Question au Gouvernement n° 538

Texte de la question

CANCERS PÉDIATRIQUES EN MILIEU RURAL

Mme la présidente . La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau . Une nouvelle étude épidémiologique confirme la présence de quatre foyers de cancers pédiatriques dans mon département. Autrement dit, dans les communes concernées – celles de Périgny et de Saint-Rogatien –, les enfants développent plus de cancers que la moyenne constatée ailleurs. La surincidence de cancers pédiatriques y est connue depuis 2018 – sept ans déjà ! Nous pouvons désormais y ajouter L'Houmeau, Saint-Vivien, proches de La Rochelle, et une zone entre Saintes, Cozes et Sablonceaux.

Ces villages sont des territoires ruraux entourés de champs où l'on cultive des céréales à grand renfort de pesticides.

M. Alexis Corbière . Eh oui !

M. Benoît Biteau . Ces mêmes pesticides, on les retrouve dans les cheveux et dans les urines des enfants, comme le révèle une campagne de recherche citoyenne conduite il y a un an.

Donc, en ruralité, les enfants souffrent et meurent du cancer. Des parents sont inquiets, des élus locaux alertent. Alors, monsieur le premier ministre, que répondez-vous aux familles ? Osez-vous leur dire, au motif d'arguments économiques d'ailleurs de plus en plus discutables, que vous comptez autoriser de nouveau des produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens, avec l'examen de la proposition de loi Duplomb ? Quand déciderez-vous réellement de nous protéger en évaluant sérieusement l'effet cocktail et la toxicité chronique des pesticides ?

Surtout, les solutions alternatives à l'agriculture intensive existent. Elles s'appellent agronomie, agroécologie, agriculture biologique, agroforesterie, lutte biologique. On sait faire : les rendements sont là, les résultats robustes. Fort de ces constats, allez-vous encore longtemps encourager l'agriculture passéiste ou bien faire primer la santé publique et, parce que les solutions crédibles, je le répète, sont solides, convoquer enfin le principe de précaution ? L'enseignement de ce nouvel épisode effroyable, c'est que nos enfants nous accuseront et que plus jamais nous ne pourrons leur dire que nous ne savions pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR. – Mmes Eva Sas et Danielle Simonnet se lèvent pour applaudir.*)

Mme Marie Mesmeur et M. Boris Tavernier . Bravo !

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, *ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins* . Mes services sont informés de ces cas de cancers pédiatriques dans le département de Charente-Maritime. Mes premiers mots sont naturellement pour les familles et les patients tant il est vrai qu'il n'y a rien de pire, dans la vie, que de voir ses enfants atteints d'un cancer.

Pour pouvoir agir en toute transparence tout en dépassionnant le débat, des réunions vont être organisées par M. le préfet avec les représentants des associations, avec les médecins, les riverains et les agriculteurs. Il faudra également compter avec la Ligue contre le cancer, qui a réalisé l'étude que vous évoquez.

Notre pays fonde ses décisions sur des données scientifiques. Quand un agent pesticide est clairement responsable de cancers, eh bien, il est interdit. Il faut déterminer s'il existe ou non un lien de causalité entre l'utilisation d'un produit et des cas de cancer.

M. Jean-Paul Lecoq . Et le principe de précaution ?

M. Yannick Neuder, *ministre* . Aussi, dans le cas qui nous occupe, convient-il de réaliser d'autres études. Ces cas sérieux requièrent toute notre attention. Il existe une commission de transparence, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail va surveiller la situation. Et je vous garantis que si une imputabilité, telle que définie par le Centre international de recherche sur le cancer, est avérée, ces produits seront interdits. Toutefois, faisons attention et n'agissons pas comme certains pays où l'obscurantisme et les infox règnent.

Nous parlons ici d'un sujet important et il faut donc établir un lien de causalité entre les pesticides et les cancers que vous évoquez : s'il s'avère, les pesticides seront, je le répète, interdits. Ne jetons pas l'opprobre sur toute une profession si ce lien n'est pas établi.

Mme Ségolène Amiot . Ce n'est pas la profession, ce sont les produits qui sont dangereux !

Données clés

Auteur : [M. Benoît Biteau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 538

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mars 2025